

Annexe à la délibération n°2026/04/8

Annexe délibération n°2026/04/8



**COMMUNE DE PLUMERGAT**

**Rapport d'Orientations Budgétaires 2026**

**Conseil municipal du 13 avril 2026**

## I - Le contexte économique et financier mondial, européen et national (sources Insee/OCDE/OFCE/Ministère de l'économie et des finances, FMI)

Samedi 28 février dernier, les États-Unis avec Israël ont lancé une opération militaire contre l'Iran. Ce conflit se déroule dans une zone de transit majeur des flux pétroliers mondiaux et aura des répercussions internationales en terme d'économie. La contre-offensive iranienne perturbe en effet très sérieusement le détroit d'Ormuz, passage mondial crucial du pétrole et du gaz.

Un choc énergétique risquerait de provoquer des effets dits "stagflationnistes", c'est-à-dire une combinaison d'inflation et de stagnation économique.

Cet exercice d'orientations budgétaires intervient donc une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes économiques, sociales et environnementales, rendant les prévisions difficiles à opérer.

### A. La croissance mondiale a été résiliente, mais elle devrait se modérer

L'économie mondiale s'est révélée plus résiliente que prévu cette année, à la faveur de l'amélioration des conditions financières, de l'augmentation des flux commerciaux et des investissements liés à l'IA, et de l'orientation des politiques macroéconomiques. Toutefois, des facteurs de fragilité sous-jacents s'accumulent. Des signes de dégradation apparaissent sur les marchés du travail, bien que le taux de chômage dans la zone OCDE soit resté stable à 4.9 %, le nombre d'emplois vacants étant inférieur à la moyenne de 2019 dans de nombreux pays, tandis que la confiance s'effrite. Les risques entourant les prévisions demeurent significatifs, avec notamment la perspective de nouveaux obstacles aux échanges, la possibilité d'une réévaluation brutale des risques sur les marchés financiers, qui pourrait être amplifiée par les tensions liées aux établissements financiers non bancaires faisant jouer l'effet de levier et la volatilité des marchés de crypto-actifs. La persistance d'inquiétudes autour des questions budgétaires pourrait entraîner de nouvelles augmentations des rendements des obligations à long terme, qui pourraient durcir les conditions financières et alourdir la charge du service de la dette, ce qui pénaliserait la croissance économique.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI) :

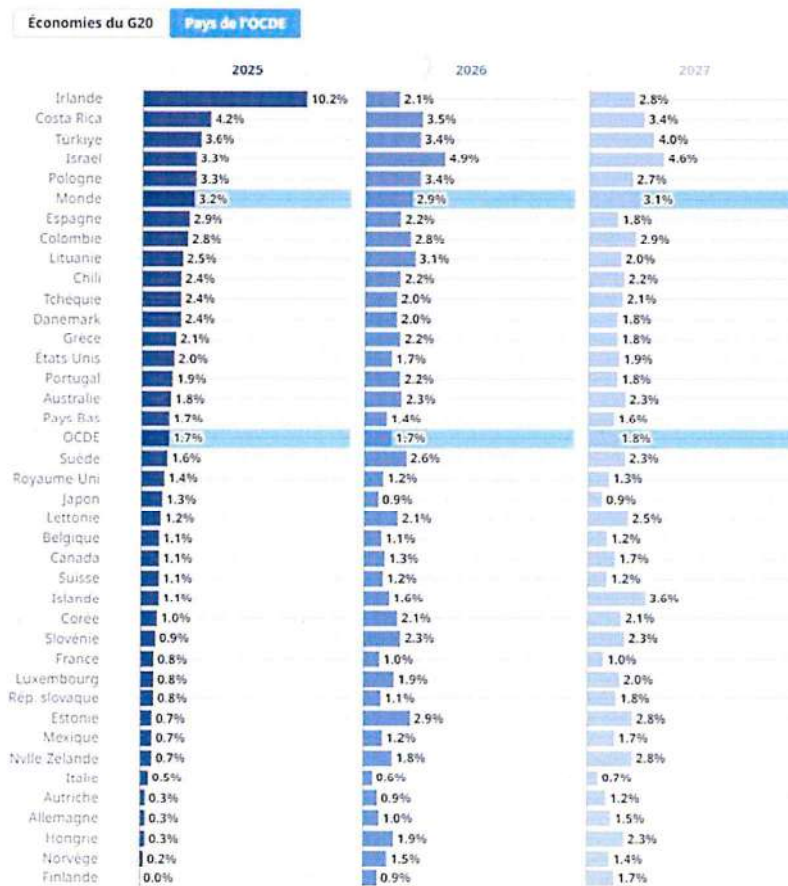
- La croissance mondiale atteindrait 3,3 % en 2026 et 3,2 % en 2027
- L'inflation poursuit sa baisse au niveau mondial, revenant autour de 3,8 %

**3,3 %**  
**Projection de croissance du PIB**  
**mondial en 2026**

La croissance devrait repartir à la hausse dans la seconde moitié de l'année 2026, à mesure que l'impact des droits de douane s'estompera, que les conditions financières s'amélioreront et que la baisse de l'inflation soutiendra la demande, sachant que les économies asiatiques émergentes resteront les principaux moteurs de la croissance mondiale.

- Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait ralentir pour s'établir à 2 % en 2025, puis à 1,7 % en 2026, avant de remonter à 1,9 % en 2027. Ce ralentissement s'explique par la poursuite du recul de la croissance de l'emploi, le fléchissement marqué de l'immigration nette, la répercussion des hausses de droits de douane sur le niveau des prix et une importante réduction des dépenses hors défense,
- Le rythme de croissance de la Chine demeurera inchangé entre 2024 et 2025, à 5 %, avant de fléchir à 4,4 % en 2026 et à 4,3 % en 2027. La consommation sera freinée par l'ampleur de l'épargne de précaution et par le contrecoup du programme de reprise qui a favorisé des achats anticipés de biens durables afin de profiter de prix plus bas,
- L'Inde reste dynamique avec une croissance du PIB qui devrait s'établir à 6,7 % en 2025, 6,2 % en 2027 et 6,4 % en 2028. Le relèvement des droits de douane imposés par les États-Unis devrait peser sur les exportations. La consommation privée sera soutenue par la progression des revenus réels, sachant que l'inflation reste faible et que les impôts sur la consommation diminuent,
- Au Japon, après avoir vigoureusement augmenté de 1,3 % en 2025, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,9 % par an en 2026 et 2027. La demande intérieure restera le principal moteur de la croissance, tandis que la demande extérieure freinera légèrement l'activité, compte-tenu des droits de douane imposés par les États-Unis.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025, 2026 et 2027  
 Glissement annuel, en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 2025

## **B. En Europe, une politique budgétaire prudente s'impose**

La guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine et l'aggravation des tensions commerciales continuent d'exercer un effet de freinage sur l'économie en Europe.

Malgré les mesures prises par les pouvoirs publics pour faire face aux chocs extérieurs, les perspectives à court terme sont assombries par une forte incertitude. La désinflation progresse, mais la politique monétaire devrait demeurer vigilante. La politique budgétaire doit dégager des marges de manœuvre pour répondre aux nouveaux besoins de dépenses, notamment dans le domaine de la défense.

Pour assurer la viabilité des finances publiques à moyen terme, la prudence budgétaire reste toutefois de mise. L'Union Européenne devra se doter d'un nouveau budget consacrant à la fois une hausse des ressources budgétaires et une réorientation des dépenses existantes qui cible prioritairement des domaines comme la politique agricole.

Une intégration plus poussée du marché de l'électricité peut contribuer à diminuer les coûts de l'électricité et à stimuler la compétitivité grâce au développement des interconnexions internationale, à l'allègement de la fiscalité de l'électricité et au renforcement de la concurrence.

Pour accroître la productivité, il faut en outre que le marché unique soit plus intégré, avec moins d'obstacles réglementaires, de sorte que les entreprises puissent se développer et innover dans un environnement concurrentiel bénéfique.

- La croissance devrait se redresser progressivement et passer de 1,3 % en 2025 à 1,2 % en 2026 puis 1,4 % en 2027 suite à l'affermissement de la demande intérieure et au rebond des échanges,
- La consommation privée bénéficiera de la résilience des marchés du travail et de la progression des revenus réels,
- L'investissement privé sera freiné par l'incertitude, mais l'amélioration des conditions de financement lui sera bénéfique, tandis que l'investissement public sera soutenu par les financements mobilisés en 2026 au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience.
- La croissance des salaires devrait ralentir progressivement, ce qui contribuera à maintenir l'inflation globalement sur la trajectoire de l'objectif.

### **Une inflation en reflux, mais des taux d'intérêt toujours élevés**

En 2025-2026, la plupart des pays retrouvent une inflation "normale", aux alentours de 2 % par an.

Cependant les banques centrales, qui avaient fortement relevé leur taux pour freiner la hausse des prix, ne les ont pas encore totalement abaissés.

Ainsi, en zone euro, le taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) devrait rester entre 2,5 % et 3 % jusqu'à la mi-2026. Cette situation stabilise les prix mais ralentit les investissements publics et privés, car l'emprunt reste coûteux.

### C. En France, l'incertitude liée à l'action publique pèse sur la croissance économique

La forte incertitude qui a prévalu en 2025, année marquée par la démission de deux Premiers ministres, a pesé sur la croissance, même si l'activité économique s'est redressée au 3<sup>ème</sup> trimestre, portée principalement par la vigueur des exportations aéronautiques et de l'investissement des entreprises.

Selon les projections, la croissance du PIB devrait diminuer à 0,8 % en 2025, avant de remonter à 1 % en 2026 et 2027. L'incertitude, tant sur le plan national qu'international, a pesé sur la croissance en 2025, entraînant un report des décisions de consommation d'investissement, même si la vigueur des exportations du secteur aéronautique a quelque peu contrebalancé ce phénomène.

- L'inflation a reculé plus rapidement que prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2025, pour s'établir à 0,8 % en octobre 2025, sous l'effet de la baisse des prix réglementés de l'énergie, du ralentissement de la croissance des salaires et de l'intensification de la concurrence dans le secteur des télécommunications,
- Le déficit budgétaire s'élève à 152,5 Md€ en 2025, soit 5,1 % du PIB, après 5,8 % en 2024 et 5,4 % en 2023. Contrairement aux deux années précédentes, les finances publiques n'ont pas dérivé en 2025 et les objectifs des textes financiers adoptés en début d'année 2025, aussi modestes étaient-ils, ont été atteints,
- La baisse de l'inflation est favorable aux ménages et apaise la hausse des charges locales, mais les taux d'intérêt élevés continuent de peser sur la dette publique, comme sur les finances locales.
- La stabilisation de la dette d'ici à 2030 nécessitera des ajustements budgétaires plus profonds et des réformes structurelles destinées à stimuler l'investissement, axées en particulier sur l'amélioration de l'adoption des outils numériques, le soutien à l'innovation en faveur des PME, l'éducation et la formation.

#### Déficit public / déficit budgétaire : quelles différences ?

Le déficit budgétaire désigne le déficit du budget de l'Etat,

Le déficit public quant à lui désigne le déficit de l'Etat auquel on ajoute celui de toutes les administrations publiques, au sens du Traité de Maastricht.

L'endettement des collectivités territoriales représentait 8 % du déficit budgétaire en 2023

**Déficit public (ou dette publique) de la France = 3 416 milliards €**

**Déficit budgétaire = 152,5 milliards €**

- Le marché du travail a subi une dégradation au 3<sup>ème</sup> trimestre, mais a bien résisté dans l'ensemble, l'emploi restant supérieur à son niveau d'avant la pandémie.
- L'exposition directe aux droits de douane sur les importations imposés par les États-Unis est limitée, ceux-ci ne représentant que 5 % des exportations, comme des importations,

- L'accroissement des dépenses de défense dans l'ensemble de l'Union Européenne offre des débouchés aux entreprises nationales, en particulier dans l'aérospatiale et les secteurs manufacturiers de pointe.

	2023	2024	2025 (Prévisions)	2026 (Perspectives)
PIB réel	+ 0,9 %	+ 0,7 %	+ 0,6 %	+ 1,0 %
Pouvoir d'achat du revenu disponible	+ 0,6 %	+ 0,8 %	+ 1,0 %	+ 1,2 %
Dette publique (% du PIB)	111,8 %	112,5 %	113,9 %	118,0 %
Taux d'emploi des 15 - 64 ans	68,1 %	68,4 %	68,5 %	68,7 %
Taux de chômage (% de la population active)	7,2 %	7,5 %	7,5 %	7,4 %
Inflation (IPC)	+ 5,0 %	+ 2,5 %	+ 1,3 %	+ 1,3 %

## II - Principales mesures issues de la loi de finances 2026 pour les collectivités locales

La loi de finances pour 2026 est parue au Journal officiel de ce 20 février, après un parcours plutôt chaotique : plus de trois mois de débats parlementaires, un recours au 49.3, le rejet des motions de censure et un passage devant le Conseil constitutionnel.

Les collectivités territoriales sont appelées à contribuer massivement à l'effort de redressement des finances publiques, avec un coût estimé à 4,6 milliards d'euros. Les collectivités, et notamment le bloc communal, sont une nouvelle fois la variable d'ajustement du budget de l'État, alors même que leurs marges de manœuvre financières sont déjà fortement contraintes.

L'article 196 institue pour l'année 2026 un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales, le Dilico2. Instauré en 2025, ce dispositif prévoyait de ponctionner, en 2026, à hauteur de 740 millions d'euros, les régions, départements et intercos, et d'organiser une restitution partielle plus tard. Le Conseil constitutionnel a souligné que "*les communes participent à l'effort général de réduction des déficits publics au titre d'autres dispositifs*", ce qui justifie qu'elles ne soient pas concernées par ce Dilico 2.

Les finances publiques françaises sont sous contrainte. L'État poursuit un effort de réduction du déficit, ce qui limite la croissance des dotations aux collectivités.

Ainsi, pour 2026, les concours financiers de l'État (DGF, dotations d'investissement) devraient rester stables en valeur, mais sans revalorisation significative.

- Le Gouvernement vise un déficit public ramené à - 4,7 % du PIB en 2026, ce qui explique un effort marqué de maîtrise des dépenses
- La DGF est reconduite à 27,4 Mds€, soit une stabilité de la dotation
- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et des intercommunalités de 317 M€

- La création du Fonds d'Investissement pour les Territoires (FIT) fusionnant la DETR, la DSIL et la DPV
- La mesure controversée de baisse de la compensation de la réduction des valeurs locatives des locaux industriels (PSR VLEI), reste bien en place. Le niveau retenu par le Gouvernement est bien celui du Sénat, soit une baisse de 19,3 %
- Sur le FCTVA, l'article 130 confirme le maintien, dans l'assiette du FCTVA, des dépenses de fonctionnement liées à l'entretien des bâtiments publics, de la voirie et des réseaux et à la fourniture de services informatiques, mais le décalage d'un an du remboursement est acté
- Le report de l'intégration de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP) et de la révision de celle des locaux d'habitation est acté à 2027 dans l'article 106. Le calendrier de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation (RVLLH) est reporté de trois ans
- En matière de ressources humaines, le dispositif de rupture conventionnelle pour les fonctionnaires titulaires, après une expérimentation conduite depuis 2020. est pérennisé à compter du 21 février 2026. Ce dispositif permet à un fonctionnaire et à son administration de convenir d'un commun accord de la fin de leur relation de travail, dans un cadre sécurisé, en s'inspirant directement du dispositif existant dans le secteur privé
- L'article 174 octroie aux agentes enceintes, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, la possibilité de bénéficier d'un congé pathologique prénatal de trois semaines, contre deux jusqu'à présent
- Augmentation de 3 points du taux de cotisation retraite, soit un coût supplémentaire de 1,2 Md€ pour les collectivités, venant s'additionner aux 3 points de l'an passé et au point de 2024

#### 1/ Extension des conditions d'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Les communes peuvent exonérer, pour la part qui leur revient, les locaux classés meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

2/ La taxe d'aménagement : les exonérations sont étendues aux opérations de construction, d'aménagement et de transformation de bâtiments à destination autre que d'habitation ainsi qu'aux boutiques dont la surface est inférieure à 400 m<sup>2</sup>.

4/ Les communes peuvent exonérer les bâtiments qui servent aux exploitations rurales (granges, écuries, greniers, pressoirs...) de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

#### III - L'évolution démographique de la commune (source INSEE)

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées une fois tous les cinq ans, par roulement. Le recensement de la population Plumergataise a eu lieu en février 2025.

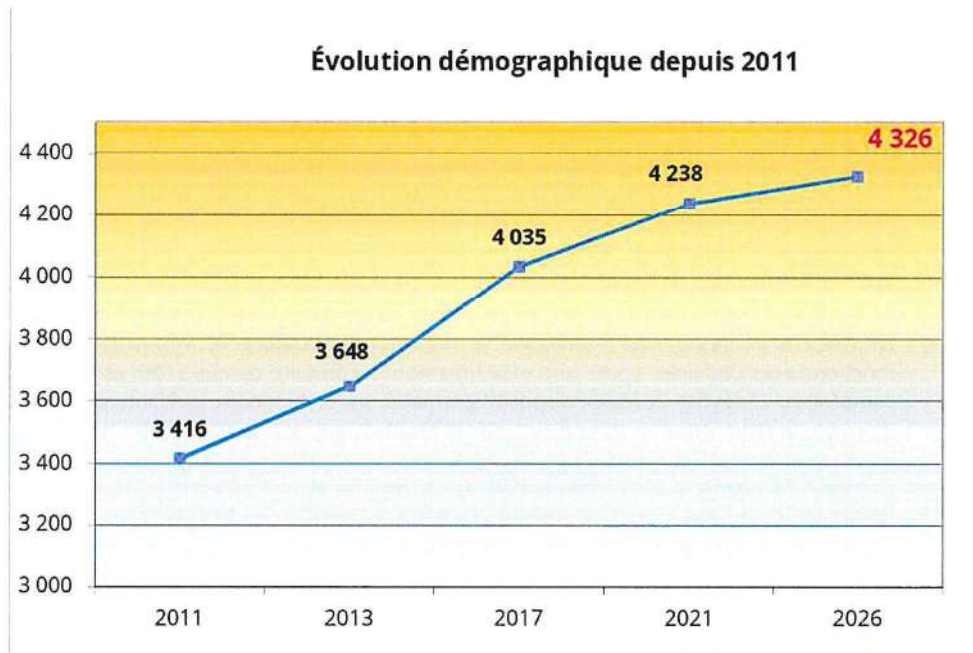
Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'INSEE comptabilise 4 326 habitants.

1 <sup>er</sup> janvier 2011	1 <sup>er</sup> janvier 2014	1 <sup>er</sup> janvier 2016	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2026
3 416 habitants	3 777 habitants	3 947 habitants	4 182 habitants	4 272 habitants	4 326 habitants



Ainsi, sur les 15 dernières années, la population de Plumergat a augmenté de 26,64 % soit 910 habitants



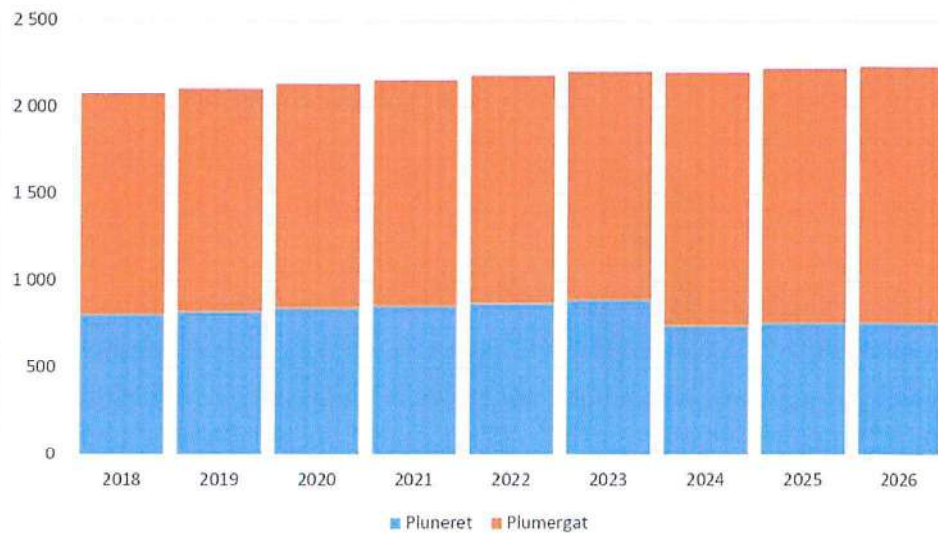


**Mériadec : l'évolution démographique des communes de Plumergat et de Pluneret**

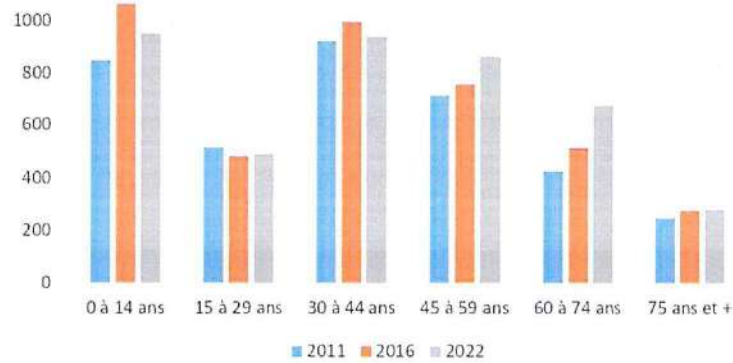
Il est proposé de calculer la répartition de la population de Mériadec entre les communes de Plumergat et Pluneret au prorata de leur population totale respective, pour l'année 2026, comme chaque année.

Commune	Population recensée Selon INSEE 2026	Population totale théorique	Nouveau % de participation	Pour mémoire, % 2025	Pour mémoire population théorique 2025	Évolution en valeur
Plumergat	1 476	2 238	65,96 %	65,80 %	1 465	+ 11
Pluneret	762		34,04 %	34,20 %	761	+ 1

Évolution de la population Mériadécoise théorique



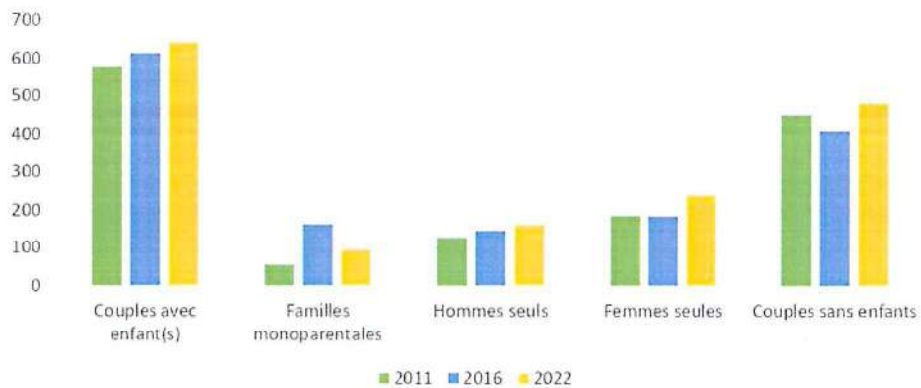
### Population par tranches d'âges



**A noter :**

- . Les progressions les plus importantes concernent les populations âgées de 45 à 59 ans (20,36 %) et de 60 à 74 ans (+ 35,60 %).
- . La tranche d'âge de 0 à 14 ans est la plus nombreuse, elle représente 23,15 % de la population totale.

### Composition des familles

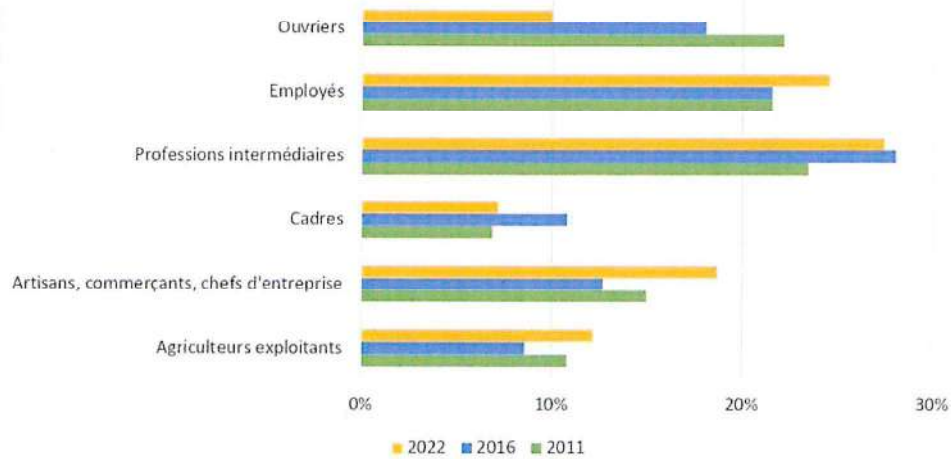


**A noter :**

En 2022, la population se répartissait au sein de 1 631 familles.  
 Après avoir été en nette hausse en 2016, les familles monoparentales sont en nette baisse en 2022 : elles représentent 6 % de la population totale en 2022 alors qu'elles représentaient 10,80 % en 2016.

Les couples sans enfants représentent 29,74 % des familles et les célibataires (hommes/femmes) représentent 24,83 % des familles.

### Emplois par catégorie socioprofessionnelle



#### IV - Maîtrise de l'endettement

L'encours de dette du budget de la commune s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à **743 160 €** (contre 825 577 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

L'emprunt contracté pour le financement de la salle de sport s'élève à 1 500 000 € (délibération n°2025128 en date du 8 décembre 2025). Pour mémoire, son taux est indexé sur le livret A, sur une durée de 40 ans. La première échéance est prévue le 1<sup>er</sup> avril 2026.

Aussi, en intégrant cet encours, l'encours de dette au **1<sup>er</sup> avril 2026** s'élève à **2 243 160 €**.

Il s'élèvera au 1<sup>er</sup> janvier 2027 à 2 131 320 €.

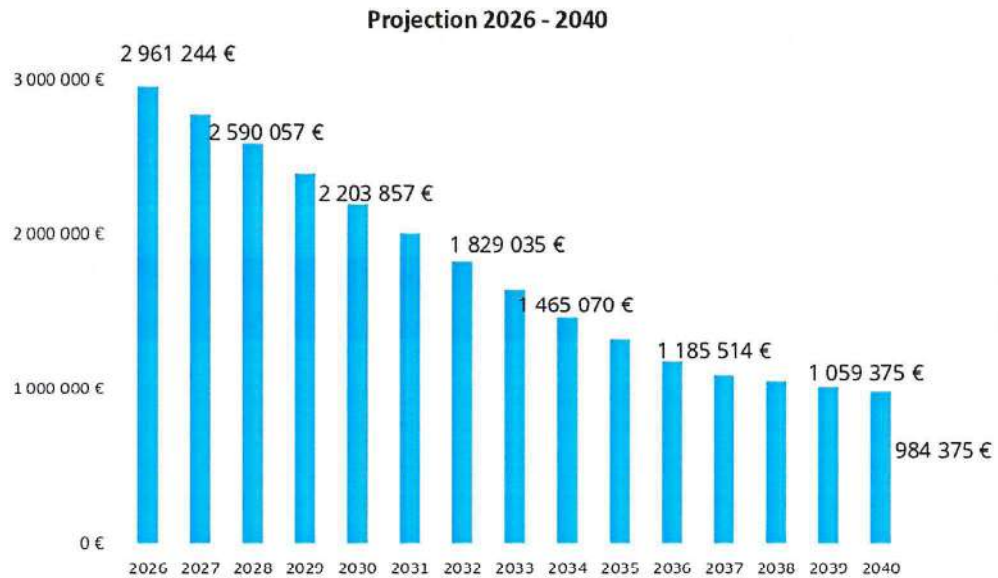
Les autres prêts en cours, hors salle de sport, arriveront à échéance en 2030, 2033 et 2036.

L'encours de dette supporté par le syndicat Mériadec Villages est conséquent, il doit en être tenu compte dans le Débat d'Orientations Budgétaires.

Le syndicat Mériadec Villages supporte un seul prêt, contracté pour la construction de l'école Xavier Grall, d'un montant initial de 1 231 000 € et dont l'échéance est fixée au 15 juin 2036.

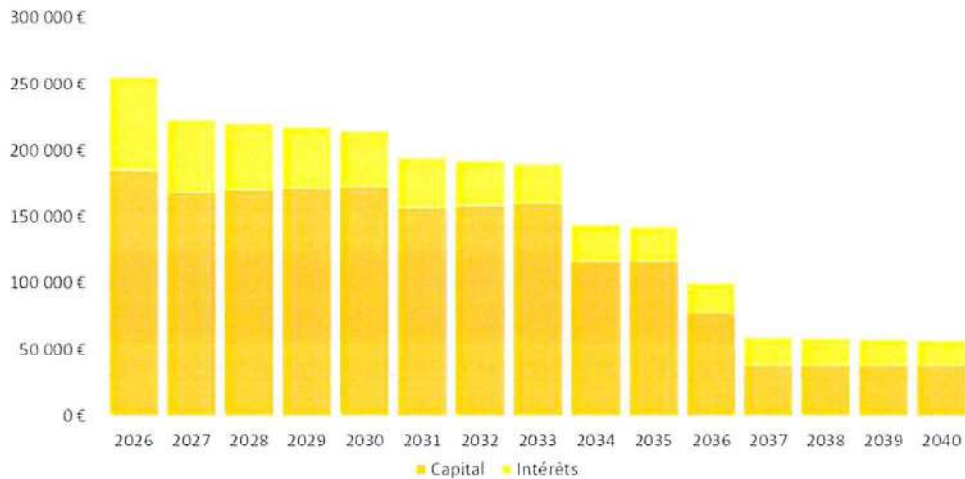
En intégrant l'encours de dette porté par le syndicat Mériadec Villages, l'encours cumulé au 1<sup>er</sup> avril 2026 passe de 2 243 160 € à 2 961 243 € (pour mémoire, il s'élevait à 1 612 049 € au 1<sup>er</sup> janvier 2025).

### Encours de la dette au 1er janvier, y compris Mériadec Villages



A noter : le montant pour 2026 est fixé au 1<sup>er</sup> avril, afin d'inclure la 1<sup>ère</sup> échéance du prêt salle de sport

### Profil de remboursement de la dette cumulée (commune + Mériadec) - Part Pluneret (34 %) déduite



Caractéristiques de la dette des budgets Commune et Mériadec Villages au 1<sup>er</sup> janvier 2026

	Nombre de prêts	Encours au 01/01/2026 (1 <sup>er</sup> avril pour prêt salle de sport)	Taux fixe	Taux variable	Type amortissement
<b>Commune</b>	4	2 243 160 €	2 prêts : - 1,89 % - 4,12 %	1 prêt : taux 2025 = 2,40 % + 1 prêt indexé sur taux du Livret A	3 prêts amortissement constant, 1 prêt amortissement progressif (annuité constante)
<b>Mériadec Villages</b>	1	718 083 €	1,89 %		Amortissement constant
<b>Total</b>	5	2 961 243 €	3 prêts	1 prêt	

		BP 2026	BP 2027	BP 2028
Commune	Capital restant dû	2 243 160 €	2 131 320 €	2 008 751 €
	Intérêts	62 872 €	48 282 €	45 021 €
	Remboursement du Capital	139 966 €	122 568 €	123 979 €
	Annuité globale	202 838 €	170 850 €	169 000 €
Mériadec Villages	Capital restant dû	718 083 €	649 695 €	581 306 €
	Intérêts	8 637 €	7 784 €	6 931 €
	Remboursement du Capital	45 137 €	45 137 €	45 137 €
	Annuité globale	53 774 €	52 921 €	52 068 €
Annuité globale Commune et Mériadec Villages (part Pluneret - 34 % - déduite)		256 612 €	223 771 €	221 068 €

Le suivi de la **capacité de désendettement** est un ratio théorique.

Il se calcule en rapportant l'épargne brute à l'encours de la dette. Il s'exprime en nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette et se réfère à une échelle de valeur.

- Moins de 7 années : la situation est bonne ;
- Entre 7 et 12 : surveiller la tendance pour éviter la dynamique du surendettement ;
- Au-delà de 12 : des mesures sont à prendre

A ce jour, **5 ans** seraient nécessaires à la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin, ce qui est tout à fait correct.

#### V - Présentation des priorités du budget primitif 2026

La construction d'une salle de sport est actuellement en cours, elle constitue la dépense la plus impactante du mandat qui débute.

Compte-tenu des résultats de la consultation, des estimations concernant les lots photovoltaïque et géothermie, le montant total de cet équipement **s'élèverait à 6 300 000 € TTC** (maîtrise d'œuvre, études de sols, honoraires techniques, parking, assurances et aménagements paysagers compris), pour une superficie utile de 2 025 m<sup>2</sup>. Les offres sont en effet plus basses que l'estimation.

Les travaux de rénovation énergétique de bâtiments municipaux : mairie et école Arlequin bleu s'achèveront en juillet prochain, suivis de la mise en place d'un réseau de chaleur intégrant l'espace Les Hermines, le restaurant scolaire, l'école Arlequin bleu et l'accueil de loisirs.

Les projets les plus importants, en terme de finances, du mandat 2026-2032 sont :

- La création d'un lieu de vie pour les associations : rénovation du bâtiment situé 4 rue Joseph Evenas,
- La création d'une boutique solidaire (lieu à identifier),
- Le devenir du bâtiment et du terrain situés 2 rue du presbytère à Mériadec,
- Aménagements pour la circulation en générale, et pour la sécurité des administrés, notamment des Personnes à Mobilités Réduite (PMR), en créant des espaces accessibles et inclusifs, dans les bourgs de Plumergat et Mériadec, en collaboration avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- En terme de mobilité douce : mise en place de pistes cyclables, liaisons villages/bourgs. Il est possible de solliciter le fonds de concours AQTA pour les pistes cyclables sur les routes départementales,
- La sécurisation des abris bus les plus dangereux, notamment au niveau éclairage.

Certains projets pourront être menés en régie, par les services techniques municipaux ou les chantiers Nature mis en place par la communauté de communes AQTA :

- La création d'un verger communal,
- La végétalisation des cours d'écoles,
- La liaison de différents chemins de randonnée

### La salle de sport

Le montant de travaux de cet équipement étant important et s'échelonnant sur trois exercices, le Conseil municipal a décidé d'utiliser la technique des Autorisations de Programmes/Crédits de paiement (AP/CP) en 2024. Ce dispositif permet de piloter de grands projets d'investissement nécessitant la mise en place d'une gestion pluriannuelle.

L'échéancier étant revu en fonction de l'avancement du projet, le montant des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement n'est pas figé et peut être révisé. Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications seront soumises au vote du Conseil municipal.

La livraison de ce bâtiment est prévue pour septembre 2027.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement pourraient ainsi être modifiés :

Libellé opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027	Total
Construction d'une salle de sport	1 230 000 €	4 070 000 €	1 000 000	6 300 000 €

En 2026 sont prévus : le solde de maîtrise d'œuvre et les lots de travaux 1 à 7, soit terrassements, gros œuvre, charpente, couverture, menuiseries, serrurerie, cloisons.

Le Rapport d'Orientations budgétaires doit également présenter les dépenses de fonctionnement induites par les dépenses d'investissement.

Ainsi, les dépenses annuelles de fonctionnement (fluides, assurances, divers maintenances ascenseurs, chauffage-ventilation-climatisation, etc...) pour la salle de sport sont évaluées à 30 000 €. Il n'est pas prévu de création de poste pour le gardiennage de cette salle.

Il est prévu une gestion des entrées par badges électroniques, des droits d'accès étant attribués par la collectivité aux différents utilisateurs. A l'instar de la médiathèque, un logiciel permet un contrôle d'accès aux différentes salles. La pose de panneaux photovoltaïques devrait permettre une autoconsommation.

A l'instar de la médiathèque, l'entretien (ménage) sera confié à des agents municipaux actuellement à temps non complet souhaitant travailler davantage.

Compte tenu du coût de ces projets et du financement qu'ils nécessitent, le maintien d'un bon niveau d'autofinancement est une priorité, tandis que les taux de fiscalité seront reconduits sans augmentation, ce qui implique nécessairement une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement.

## 1) Les dépenses de fonctionnement

Évolution et typologie des dépenses de fonctionnement  
2020 - 2025



- ✓ **Les charges à caractère général (chapitre 011) :** compte tenu des observations indiquées ci-dessus, elles continueront de faire l'objet d'un examen attentif de la part des services.

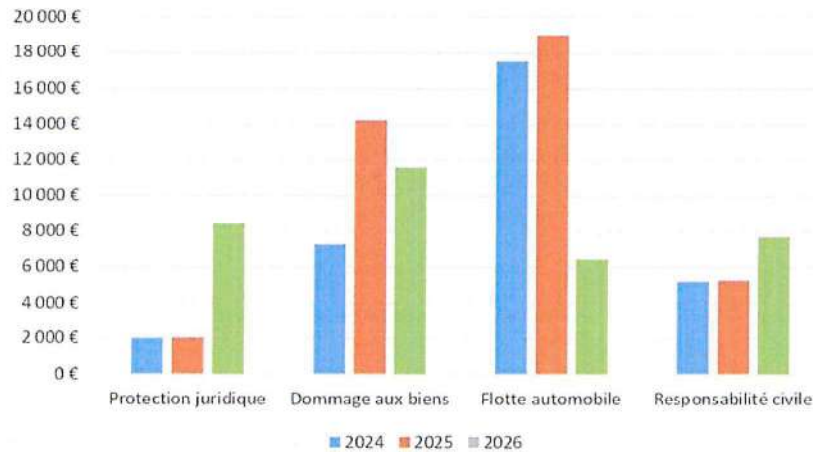
En termes de mesures de sobriété, la municipalité a maintenu les actions internes auprès des services (abaisser la température de chauffe dans les bureaux, écoles primaires, restaurants scolaires, etc... à 19°C, décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bâtiments publics, rationaliser les déplacements avec les véhicules municipaux, etc...).

**En matière d'assurances,** le nouveau marché est globalement favorable.

En effet, après une hausse de 26,62 % en 2025, le montant global retrouve pratiquement le niveau de dépenses 2024, du fait d'une forte baisse sur le lot flotte automobile (sinistre mini bus en

- Protection juridique : 2 010 € en 2024 = 2 023 € en 2025 - 8 442 € en 2026
- Dommages aux biens : 7 276 € en 2024 = 14 263 € en 2025 - 11 620 € en 2026
- Flotte automobile : 17 558 € en 2024 - 19 038 € en 2025 - 6 482 € en 2026
- Responsabilité civile : 5 225 € en 2024 - 5 282 € en 2025 - 7 716 € en 2026

### Comparatif cotisations assurances 2024 - 2026



	2024	2025	2026
Ensemble des lots	32 069 €	40 606 €	34 260 €

Il sera également nécessaire de prévoir une dépense ponctuelle de 56 200 € pour les assurances Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrage :

- Dans le cadre de la construction de la salle de sport : 44 700 €,
- Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique : 11 500 €

Le dispositif "argent de poche" (c/6288) : mis en place à l'été 2022 pour rémunérer les jeunes Plumergatais effectuant de petits travaux au profit de la municipalité lors des congés scolaires, cette démarche leur permet également de découvrir le travail en équipe et de s'impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie. Sur une année complète, ce dispositif représente un coût d'environ 4 000 €.

Cette mesure rencontre un vif succès auprès des jeunes âgés de 16 et 17 ans qui accomplissent de petits travaux très variés, tels que la restauration scolaire de Plumergat et Mériadec, désherbage, peinture, nettoyage de véhicules, de mobiliers, ponçage, tri, désinfection de jeux, etc...

Concernant la médiathèque, le budget consacré à l'acquisition de revues (abonnements), livres, CD, DVD et animations sera identique à 2025 et s'élèvera à 10 000 €.

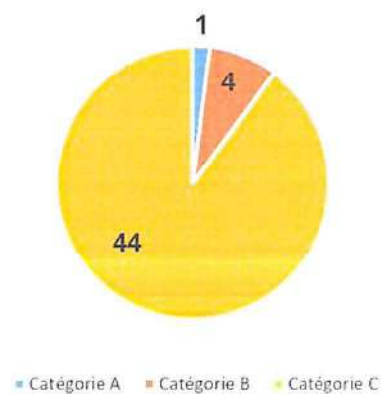
- ✓ **Les charges de personnel (012)** : Pour ce qui concerne le chapitre le plus volumineux, ces dépenses seront aussi limitées que possible.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la collectivité recense 49 agents, dont 29 titulaires et 20 contractuels. Pour information, 4 agents sont en disponibilité (2 en service animation jeunesse, 2 ATSEM),

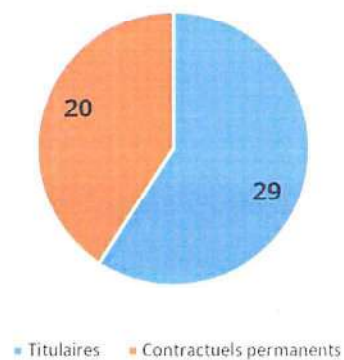
Un poste permanent répond à un besoin permanent, sur lequel l'on affecte un agent recruté sur le statut de fonctionnaire (titulaire ou stagiaire) ou, à défaut, de contractuel.

Lorsque le besoin est temporaire, c'est-à-dire non permanent (lié à un accroissement d'activité ou un besoin de remplacement d'un agent absent), les agents sont recrutés sous contrat à durée déterminée.

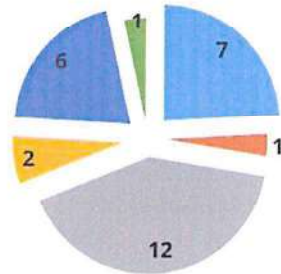
Répartition des agents par catégorie



Répartition des agents par statut

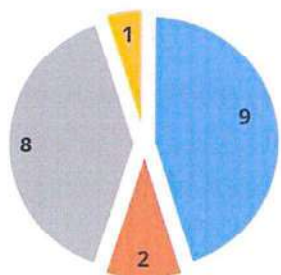


### Répartition des agents titulaires par filière



- Filière administrative
- Filière culturelle
- Filière technique
- Filière sociale (ATSEM)
- Filière animation
- Filière police municipale

### Répartition des agents contractuels par filière



- Filière technique
- Filière sociale (ATSEM)
- Filière animation
- Filière administrative

49

Agents  
au 1<sup>er</sup> janvier  
2026

43 ans

Age moyen  
des agents

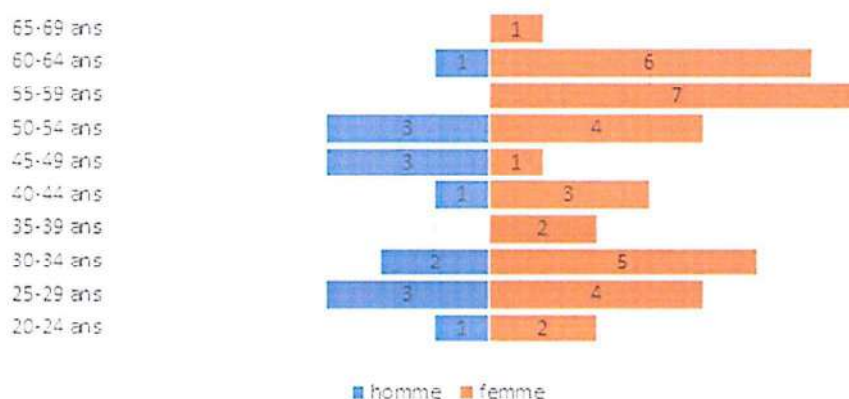
1,9 M€

Charges de  
personnel  
2025

71 %

Taux de  
féminisation  
de la  
collectivité

## Pyramide des âges



Cette pyramide des âges laisse entrevoir une accélération du rythme des départs à la retraite à partir des années 2029, 2030.

Les agents de notre collectivité respectent la durée légale du temps de travail, fixée à 1 607 heures annuelles.

Les prévisions pour 2026 sont stables car évaluées à 1 808 000 € et prendront en compte les éléments suivants :

Les projets en matière de titularisations :

- La titularisation d'une animatrice (nommée stagiaire en 2025 - en poste depuis juillet 2021) et la nomination stagiaire d'un agent contractuel au sein des services techniques : + 5 K€

Les augmentations par rapport à l'année écoulée :

- Provision pour divers remplacements : + 22,7 K€
- Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (34,65 % à 37,65 %) : + 20 K€
- Augmentation du SMIC : + 6 K€
- Effet "GVT" (Glissement Vieillesse Technicité) - progression de l'ancienneté et de la qualification moyennes des effectifs : + 6,5 k€
- Participation mutuelle (plus d'agents affiliés) + santé à partir depuis le 1<sup>er</sup> janvier : + 4 K€
- Chèques Cadhoc désormais inclus dans le régime indemnitaire : + 3,8 K€ (1)
- Nouveau : instauration d'une taxe mobilité finançant les transports en commun (0,15 %) : + 1,5 K€
- Elections municipales : + 1 K€

(1) Précision : un courrier des services de la Préfecture reçu le 28 novembre 2025 demande, en raison du principe de parité avec les agents de la fonction publiques d'Etat, que les bons d'achat distribués aux agents municipaux, tels que les chèques Cadhoc, fassent désormais l'objet d'une participation de l'agent, tout en tenant compte de son revenu et de sa situation familiale. Le montant du chèque Cadhoc est de 50 € par an et par agent. Au vu de la complexité administrative et du temps passé sur ce dispositif si ce texte est appliqué, il est proposé de substituer le chèque Cadhoc par une augmentation du régime indemnitaire de 50 € nets par agent par an.

Ainsi la dépense habituelle d'un montant de 2 400 € imputée au c/6232, chapitre 011, apparaîtra désormais au chapitre 012 – charges de personnel. La différence entre l'achat de chèques Cadhoc et le versement via le régime indemnitaire impacte le budget de 1 400 € (charges patronales).

Les diminutions par rapport à l'année écoulée :

- Adhésion au contrat groupe du centre de gestion pour l'assurance statutaire : - 49 K€
- Indemnités recensement de la population : - 17,5 K€
- 4 séjours été accueil de loisirs, contre 5 en 2025 : - 4 K€

A noter : Augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL (caisse de retraite des agents titulaires) : + 12 points sur 4 ans 2025-2028.

A compter du 1er janvier 2027, le taux de 37,65 % passe à 40,65 %

A compter du 1er janvier 2028, le taux de 40,65 % passe à 43,65 %

#### Évolution des charges de personnel nettes

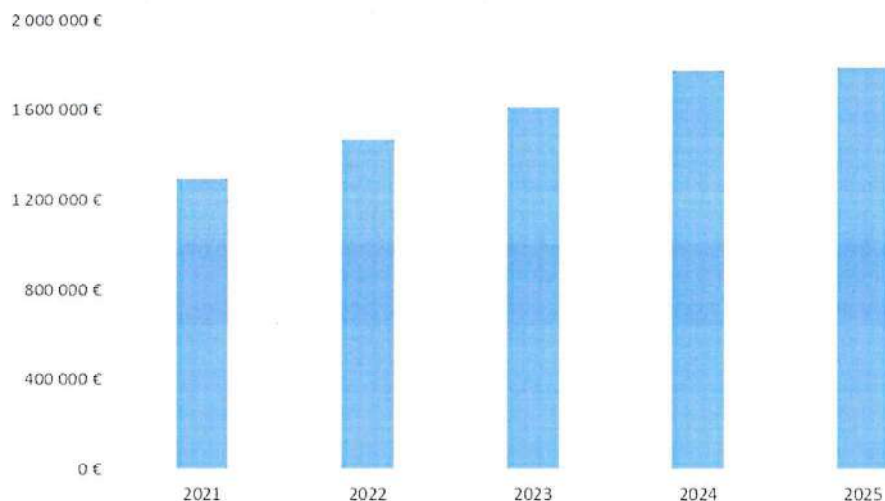
Les dépenses de personnel peuvent être compensées, pour partie, par des remboursements provenant de l'assureur de la collectivité ou de la CPAM pour les agents contractuels (maladie, accidents du travail, etc.).

	2021	2022	2023	2024	2025
Rémunérations : personnel et frais annexes	1 420 848 €	1 535 668 €	1 701 630 €	1 844 882 €	1 807 127 €
Remboursements (maladie, congés maternité, etc...)	121 744 €	67 628 €	82 953 €	63 402 €	15 443 €
<b>Soit une charge nette de ...</b>	<b>1 299 105 €</b>	<b>1 468 040 €</b>	<b>1 618 677 €</b>	<b>1 781 480 €</b>	<b>1 791 684 €</b>

A noter : le chapitre 012 "charges de personnel" intègre les cotisations d'assurance, la médecine préventive et la cotisation versée au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

### Évolution des charges de personnel 2020-2025

#### Charges nettes : remboursements déduits



Le chapitre 012 - Charges de personnel se décompose comme suit :

Rémunération des agents	2021	2022	2023	2024	2025
Mise à disposition personnel : animateur nature Pluneret à l'école XG (atelier découverte aire terrestre éducative)				368 €	385 €
Remplacements agents via le centre de gestion de la fonction publique territoriale	0 €	6 256 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération principale des agents titulaires	567 499 €	610 037 €	655 512 €	654 412 €	651 963 €
NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire), SFT (Supplément Familial de Traitement), régime indemnitaire	129 756 €	134 172 €	144 592 €	169 974 €	143 472 €
Rémunération des agents non titulaires	249 527 €	294 520 €	364 357 €	426 709 €	400 281 €
Indemnités de fin de contrat versées aux agents contractuels				6 300 €	5 192 €
Cotisations titulaires et non titulaires	373 794 €	417 560 €	457 754 €	498 409 €	509 167 €
Assurance du personnel	62 375 €	62 034 €	67 738 €	76 579 €	81 512 €
Cotisation CNAS, participation mutuelle santé et prévoyance	7 208 €	7 420 €	7 208 €	8 246 €	11 601 €
Médecine du travail et pharmacie	4 327 €	3 669 €	4 470 €	3 885 €	4 095 €

✓ **Autres charges de gestion courante : chapitre 65**

- La création d'un nouveau centre de secours à Grand-Champ nécessite la contraction d'un emprunt par le SIVU, sur une période, a priori, de 30 ans.

Un emprunt d'un montant de 2 500 000 € est inscrit au BP 2026 du SIVU. Les premières estimations d'un prêt à hauteur de 2,5 millions € à taux fixe (3 %) engendrent une annuité (capital + intérêts) à hauteur d'environ 30 000 € pour la commune de Plumergat.

La participation 2026 s'établit à 21,50 € par habitant, contre 19 € en 2025, et 18 € en 2024. Cette participation s'élèvera donc en 2026 à 93 633 € pour la commune de Plumergat.



- Les indemnités élus : la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local revalorise le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants. Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et adjoints des petites communes :

- 10 % pour les communes de moins de 1 000 habitants ;
- 8 % pour les communes de moins de 3 500 habitants ;
- 6 % pour celles de moins de 10 000 habitants ;
- 4 % pour les communes de moins de 20 000 habitants.

Toutefois, en réduisant le nombre d'adjoints (6 au lieu de 7 auparavant), et en intégrant 2 conseillères municipales déléguées, l'enveloppe pour Plumergat restera stable.

- La subvention de fonctionnement versée au CCAS : le résultat excédentaire en section d'investissement du CCAS était conséquent (55 000 €) et n'a plus d'utilité étant donné que le CCAS ne possède plus aucuns biens (immobiliers et mobiliers). Une dérogation à titre exceptionnel a été accordée afin de basculer cet excédent en fonctionnement. De ce fait, le budget du CCAS s'équilibrera sans l'aide de la commune, jusqu'à ce qu'un nouveau besoin émerge.

- Les demandes de subvention ont été examinées par la commission vie associative le 2 avril dernier.

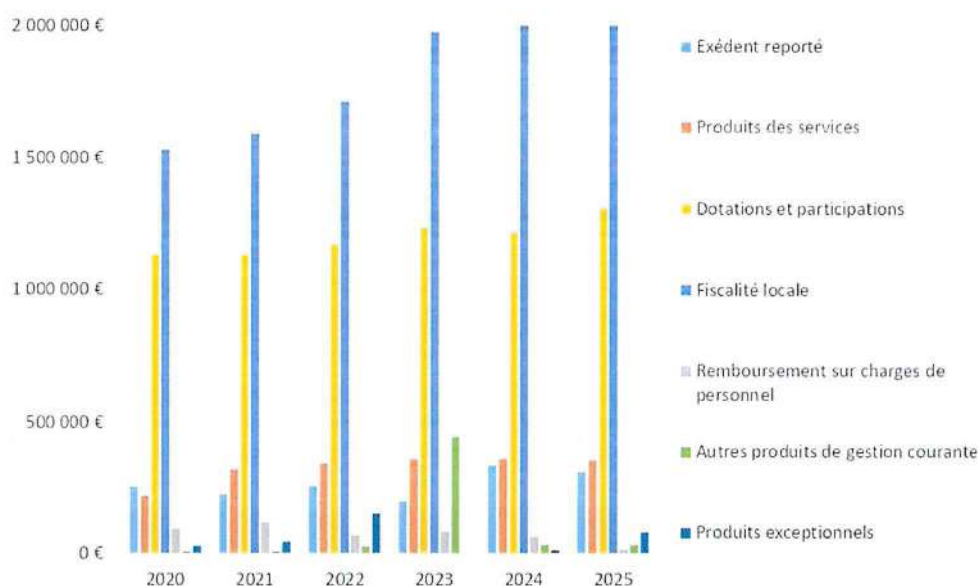
#### ✓ **Charges financières : chapitre 66**

- Les intérêts sont en hausse, du fait de l'encaissement d'un emprunt d'1,5 million € pour la salle de sport : + 21 200 €

- Il est proposé d'inscrire une provision de 20 000 € pour le remboursement d'intérêts dans le cadre d'une ligne de trésorerie, permettant d'attendre le versement du Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) de la salle de sport.

## **2) Les produits de fonctionnement**

**Évolution et typologie des recettes de fonctionnement  
2020 - 2025**

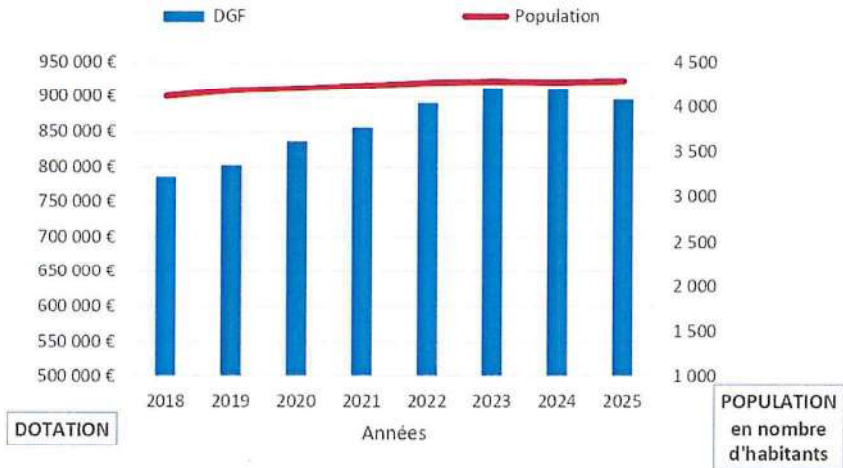


✓ **Le remboursement des charges de personnel** : l'estimation 2026 s'élève à 8 000 €.

✓ **La Dotation Globale de Fonctionnement** : le montant suit, pour partie, la courbe démographique.

Le chiffre exact sera inscrit s'il est connu au moment de l'élaboration du budget primitif. A l'inverse, s'il n'est pas connu, il est proposé de reporter le montant 2025 à l'identique.

### Évolution de la DGF entre 2018 et 2025 rapportée à la population



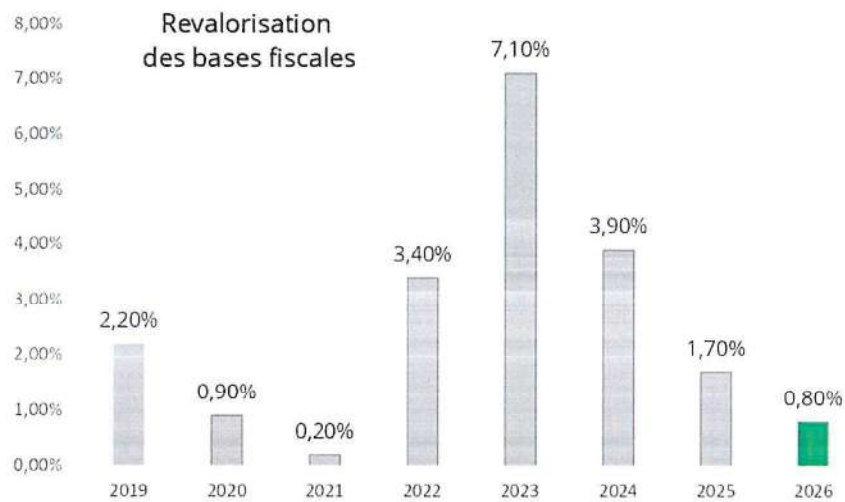
- ✓ **Les tarifs des services** : les tarifs des différents services municipaux actuellement en vigueur ont été votés par le Conseil municipal le 24 juin 2024 (délibération n°2024/06/24/3).
- ✓ **Les contributions directes** : les taux d'imposition ont été revus en mars 2012, ils n'ont pas évolué depuis.

	Taux moyen communaux (2024)		
	Taux Plumergat en vigueur	Niveau National	Niveau Départemental
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	16,74 %	23,88 %	23,46 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	35,39 %	39,74 %	39,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,01 %	51,08 %	50,32 %

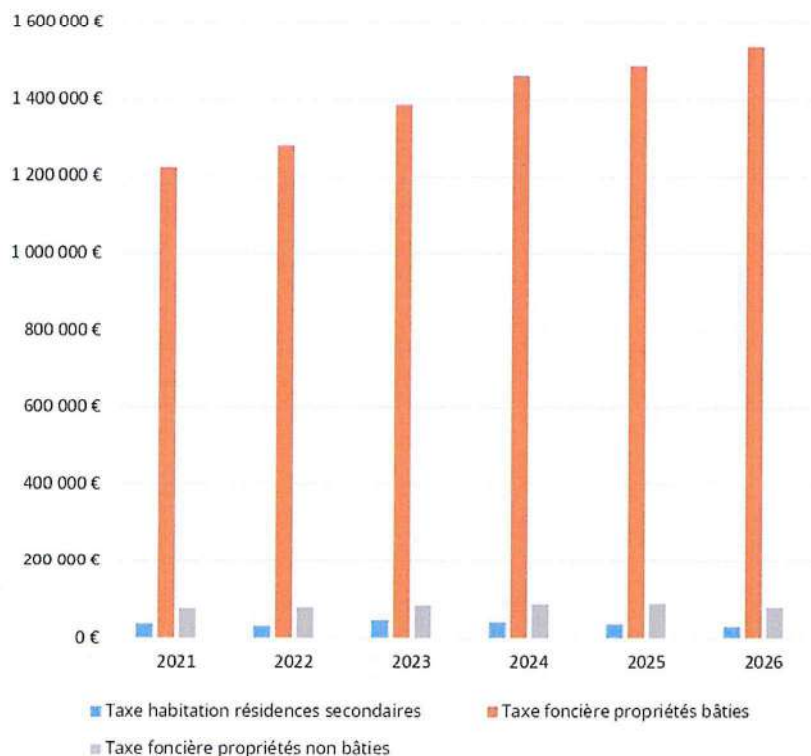
Les bases fiscales sont constituées de la somme des valeurs locatives des constructions implantées sur la commune.

Ces bases évoluent selon 2 critères :

- Une évolution quantitative : l'évolution à la hausse des constructions génère automatiquement une augmentation des bases : il s'agit de la dynamique des bases
- Une évolution qualitative : jusqu'en 2020, un taux de revalorisation des bases fiscales était fixé par la loi de finances. Depuis 2021, ce taux est indexé sur le taux d'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) et permet de tenir compte de l'inflation.



### Évolution du produit des taxes locales 2020 - 2026



La taxe d'habitation s'applique aux résidences secondaires uniquement, depuis 2021.

Le produit des 3 taxes augmente de 233 K€ sur la période 2022-2026.

Pour 2026, compte-tenu de la revalorisation prévue à hauteur de 0,8 % et de la dynamique des bases, le produit attendu augmenterait de 12 K€. L'estimation est basée sur le montant du coefficient correcteur encaissé en 2025.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taxe habitation dont coefficient correcteur	362 250 €	372 006 €	415 335 €	428 936 €	426 229 €	418 000 €
Taxe foncière propriétés bâties	900 043 €	940 096 €	1 018 814 €	1 073 637 €	1 097 798 €	1 127 879 €
Taxe foncière propriétés non bâties	76 488 €	79 048 €	84 358 €	87 816 €	88 828 €	78 985 €
Total produit fiscal...	1 338 781 €	1 391 150 €	1 518 507 €	1 590 389 €	1 612 855 €	<b>1 624 864 €</b>

✓ **Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (c/73223) :**

Les droits de mutation à titre onéreux sont exigés par l'administration fiscale lors de la transaction du bien d'un patrimoine à un autre, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Dès lors, le ralentissement des transactions immobilières impacte directement les ressources de la collectivité.

La commune dénombre au 1<sup>er</sup> janvier 2026 4 326 habitants. De ce fait, le versement des DMTO n'est pas un versement direct mais provient du fonds départemental de péréquation.



Par prudence, il est proposé d'inscrire la somme de 90 000 € lors de l'élaboration du budget primitif 2026.

✓ **Le versement de l'Attribution de Compensation via AQTA (c/73211)**

Au moment de la mise en œuvre de la CET, Contribution Economique Territoriale, AQTA a fait le choix de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). Ce produit, entièrement encaissé par la communauté de communes, est ensuite reversé aux différentes communes membres par le biais de l'Attribution de Compensation (AC).

Sur cette attribution de compensation, sont prélevés les coûts des services communs créés entre la Communauté de Communes et la commune pour l'Instruction du Droit des Sols (autorisations d'urbanisme), en fonction du nombre de dossiers traités, et les différents transferts de compétences ou services (multi accueil les Coccinelles, Relais Assistantes Maternelles, mise en réseau des médiathèques, acquisition de masques Covid-19 pour la population et pour les agents, etc...).

Historique : les coûts des services sont déduits de l'AC de référence, et non pas de l'AC perçue en n -1. Le montant de l'Attribution de Compensation de référence n'est modifié que par les transferts de charges, examinés en séances du Conseil municipal.

Années	Attribution de Compensation de référence	Coût IDS (Instruction Droits des Sols)	Objet du transfert	Coût du transfert	Montants AC perçus
2013					107 172 €
2014					81 415 €
2015			Multi accueil les Coccinelles	- 13 698 €	67 717 €
2016	67 717 €	- 7 675 €			60 042 €
2017	67 717 €	- 16 487 €			51 230 €
2018	67 717 €	- 13 040 €			54 677 €
2019	61 105 € (= 67 717 € - 6 612 €)	- 11 043 €	Transfert du RAM	- 6 612 €	50 062 €
2020	61 105 €	- 16 201 €	Mise en réseau médiathèques et masques Covid-19	- 7 940 €	36 964 €
2021	61 105 €	- 16 201 €	Mise en réseau médiathèques	- 1 706 €	43 198 €
2022	61 105 €	- 25 183 €		- 1 755 €	34 167 €
2023	61 105 €	- 23 300 €		- 1 793 €	36 012 €
2024	61 105 €	- 21 486 €		- 1 907 €	37 712 €
2025	61 105 €	- 17 993 €		- 1 987 €	41 125 €
<b>2026</b>	61 105 €	- 23 035 €		- 2 103 €	<b>35 967 €</b>

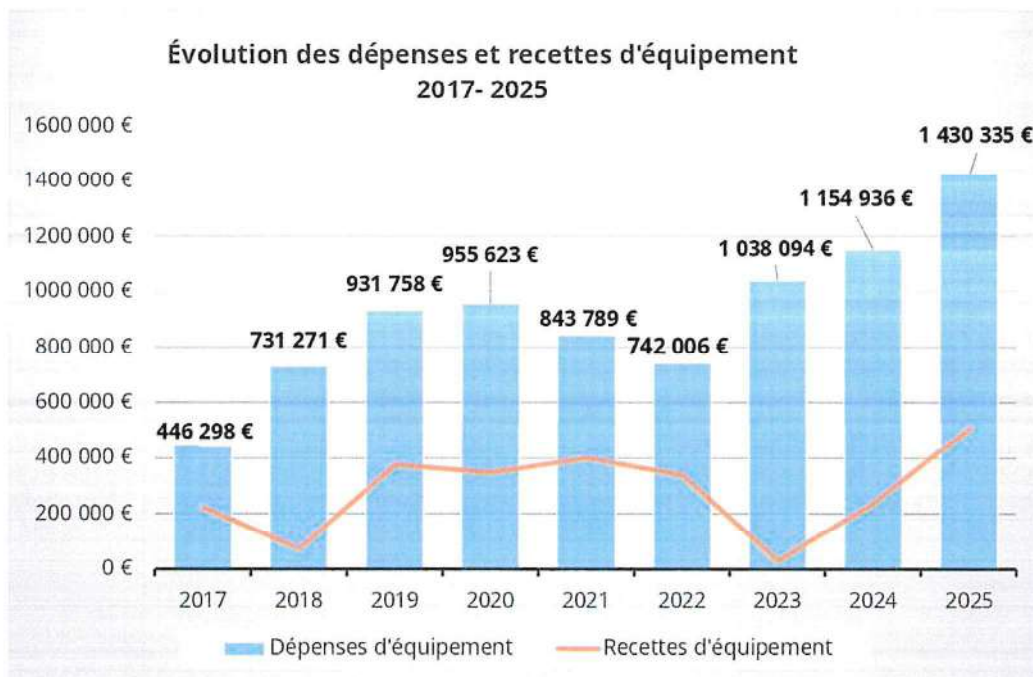
✓ **Dotation de Solidarité Communautaire (c/73212)**

La Dotation de Solidarité Communautaire a été instaurée en 2023. Les critères de répartition de l'enveloppe financière et leur répartition ont été exposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

En 2025, la commune a perçu la somme de 206 726 € (pour mémoire 203 386 € en 2024). Le montant pour 2026 devrait s'élever à 209 462 €.

3) Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses d'équipement, les dépenses d'investissement sont composées en partie du remboursement en capital de la dette. Le remboursement du capital de la dette devrait s'élever en 2026 à 140 000 € (pour mémoire 82 417 € en 2025).



Les dépenses d'équipement proposées par les différents services municipaux en 2026 s'élèvent à **4 828 320 €**. Sur ce montant, 4 451 000 € sont dédiés à la salle de sport, les investissements nouveaux ont été étudiés au strict nécessaires et s'élèvent donc à 381 K€.

**DETAIL DEPENSES D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2026 -  
MONTANTS TTC**

Services	Libellés	Propositions
ADMMAIRIE	Mises à jour éventuelles des servitudes PLU	3 000 €
ADMMAIRIE	Modification simplifiée du PLU : cohérence avec le SCoT	2 000 €
ADMMAIRIE	Renouvellement matériels (provision)	3 000 €
ADMMAIRIE	Renouvellement PC (2020) : PM, médiathèque X 2, ALSH Plumergat	4 800 €
ADMMAIRIE	Renouvellement du standard téléphonique (provision si besoin)	4 000 €

**Total Administration mairie 16 800 €**

XG	1 serveur de stockage en réseau	500 €
XG	6 tablettes pour un atelier de rotation entre les 2 classes de maternelles	3 600 €
XG	Sièges ergonomiques pour les 6 classes	1 800 €
XG	Projet équipement (subvention)	1 200 €

**Total Ecole Xavier Grall 7 100 €**

AB	Projet équipement (subvention)	1 200 €
----	--------------------------------	---------

**Total Ecole Arlequin bleu 1 200 €**

ALSH ÉTÉ/ADOS	Renouvellement matériel séjour (provision si besoin)	500 €
ALSH ÉTÉ/ADOS	2 réchauds gaz	250 €

**Total ALSH Eté Ados séjour 750 €**

ADOS	Mobilier rangement espace jeune	170 €
PLUMERGAT	Tapis danse pour activité numérique interactive	100 €

**Total ADOS PLUMERGAT 270 €**

SEJ	Matériaux pour 4 portes de placard coulissantes (si possible en régie)	2 000 €
SEJ	Matériel sportif	600 €

**Total Service enfance jeunesse 2 600 €**

ALSH PLUM	Remplacement du réfrigérateur	600 €
-----------	-------------------------------	-------

**Total ALSH Plumergat 600 €**

PERI PLUMERGAT	Mobilier projet bibliothèque (si possible en régie)	500 €
PERI PLUMERGAT	2 tables maternelles	700 €
PERI PLUMERGAT	15 chaises maternelles	1 500 €
PERI PLUMERGAT	2 banquettes enfants	300 €

**Total Péri Plumergat 3 000 €**

BATS	Remplacement centrales alarmes intrusion différents bâtiments	5 000 €
<b>Total bâtiments municipaux</b>		<b>5 000 €</b>

CIMETIERE	Monument regroupement tombes Morts pour la France, Plumergat	6 000 €
CIMETIERE	Reprise concessions cimetières non renouvelées : Mériadec	14 000 €
<b>Total cimetières</b>		<b>20 000 €</b>

CHAPELLES	Réparations clochers chapelle St Roch + Locmaria (suite diagnostic)	6 000 €
SAINT THURIAU	Restauration du vitrail le plus urgent	6 000 €
SAINT THURIAU	Restauration noyau central cloche n°2	11 000 €
SAINT THURIAU	Réparation toiture église Saint Thuriau	4 500 €
<b>Total église et chapelles</b>		<b>27 500 €</b>

FONCIER	Honoraires notaire acquisition maison et terrain Mériadec	2 000 €
<b>Total réserves foncières</b>		<b>2 000 €</b>

MED	Traitement du pignon ouest partie rénovée (ancienne maison paroissiale) : rejointoiement des pierres	24 000 €
<b>Total médiathèque</b>		<b>24 000 €</b>

SPORT	Coffret électrique stade Abbé Thuaud	5 000 €
SPORT	Panneau ouverture ancienne buvette	4 500 €
SPORT	Salle de sport : maîtrise d'œuvre	361 000 €
SPORT	Salle de sport : travaux	4 000 000 €
SPORT	Salle de sport : pose de badges	30 000 €
SPORT	Salle de sport : avances versées aux entreprises	60 000 €
<b>Total Salle de sport</b>		<b>4 460 500 €</b>

ST	1 véhicule type Berlingo	20 000 €
ST	Acquisition matériels divers services techniques	15 000 €
<b>Total services techniques</b>		<b>35 000 €</b>

VOIRIE	Programme voirie 2026 : aménagement sécurité rue du Pont Forest, provision	120 000 €
VOIRIE	Création cheminement doux ZAC vers le bourg, à l'arrière de la mairie : abaissement du mur, pose d'un grillage...	En régie
VOIRIE	Lotissement à Mériadec : aménagement sortie véhicules (provision)	20 000 €
VOIRIE	Signalisation verticale et horizontale	20 000 €
VOIRIE	Gestion du bassin eaux pluviales Goh Prad	40 000 €
<b>Total voirie</b>		<b>200 000 €</b>

RS	Acquisition 12 chaises hautes pour maternelles	1 000 €
<b>Total Restaurant scolaire</b>		<b>1 000 €</b>

Les Hermines	Fourniture et pose des rideaux de scène	15 000 €
Les Hermines	Aménagement extérieur paysager suite travaux renaturation cours eau	6 000 €
<b>Total Espace Les Hermines</b>		<b>21 000 €</b>

A noter :

- Médiathèque : le rejointoiement des murs en pierre étaient prévus en deux phases : façade nord et sud en 2025, pignon ouest en 2026.

4) Les recettes d'investissement

✓ Les diverses subventions perçues et restant à percevoir sont les suivantes :

Objet de la subvention	Organisme sollicité	Date de la demande	Observations	Montants
Saison culturelle 2025 : spectacle "accroche toi si tu peux" compagnie les invendus	CD 56	2024	Encaissée	925 €
Festival Méliscènes : tempête dans un verre d'eau	CD 56	2024	Encaissée	1 518 €
Voirie 2024 hors aggro : Laimer, Villeneuve Pont Normand et Risconval	CD 56	2024	Encaissée	27 525 €
Voirie 2024 agglomération : rue Victor Graux et lotissement Park er Velin	CD 56	2024	Encaissée	33 411 €
Médiathèque	Etat : contrat ruralité	2018	Solde encaissé (totalité 151 097 €)	35 010 €
	AQTA (fds de concours)	2018	Solde encaissé (totalité 150 000 €)	30 000 €
	Morbihan Energies	2020	Borne recharge véhicules électriques	2 000 €
Construction d'un local commercial rue du Pont Forest	État : DETR	2022	Réponse favorable, 1ère part encaissée (totalité 24 000 €)	19 200 €
	AQTA Fonds de concours	2022	Réponse favorable, 1ère part encaissée (totalité 150 000 €)	75 000 €

Construction d'un local commercial rue du Pont Forest	CD 56 2ème tranche avec logement	2024	Réponse favorable, 26 309 €	
	Région	2022	Réponse favorable, 1ère part encaissée (totalité 110 000 €)	51 977 €
Inclusion enfants en situation de handicap au sein de l'ALSH	CAF 56	févr-25	Encaissée	13 840 €
Accompagnement service public petite enfance	Etat	juil-25	Encaissée	32 525 €
Travaux de rénovation énergétique mairie, école AB et ALSH	Etat - Fonds Vert	oct-23	Réponse favorable, 1ère part encaissée (totalité 885 487 €)	336 127 €
	AQTA sur maîtrise d'œuvre		En cours	
Salle de sport	AQTA : fonds de soutien "Ambitions communes 2025-2026"	juin-25	Réponse favorable : 500 000 € 1 <sup>er</sup> acompte 150 K€ reçu en mars 2026	
	AQTA : Fonds de concours	juin-25	Réponse favorable : 500 000 €	
	ADEME (lot géothermie)	janv-26	En attente réponse (21 500 €)	
	Agence Nationale du Sport	mai-25	Refus septembre 2025	
	Fédération Française de Football	juin-25	En cours (futsal)	
	FEDER (Europe / Région)	juil-25	Refus septembre 2025	
	CD 56	Janv. 25	Refus, relancé en janvier 2026	
	Etat : DSIL ou DETR	janv-25	Refus mai 2025 / Relancé en janvier 2026	
Restauration tableau "Saint Roch guérissant les malades dans un hôpital"	CD 56	mai-25	Réponse favorable : 7 722 €	
	DRAC	mai-25	Réponse favorable : 3 089 €	

Montant d'aides perçues... 659 058 €

Montant d'aides restant à percevoir.... 1 739 803 €

Seront également sollicités :

- Les services du département seront à nouveau sollicités pour la salle de sport,
  - Les services du département et la Fondation du Patrimoine pour la restauration d'un vitrail de l'église Saint Thuriau.
- ✓ **Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajouté (c/10222)** : le FCTVA encaissé en 2026 concernera les dépenses d'investissement éligibles réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025. Le taux de compensation reste fixé à 16.404 % en 2026, se rapprochant ainsi du taux de 16.667 % correspondant au remboursement intégral de la TVA.

Ainsi, le FCTVA s'élèvera pour 2026 aux alentours de **259 000 €**.

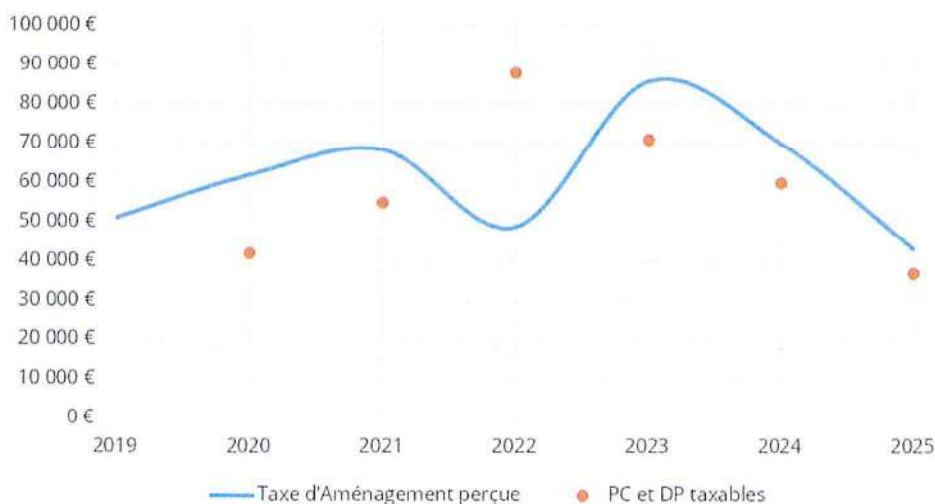
- ✓ **La taxe d'aménagement (c/10226)** : le nombre de permis et de déclarations préalables assujettis à la taxe d'aménagement est en hausse en 2025 : 58 (pour mémoire 37 en 2024, 60 en 2023).

Il est à noter un décalage dans la perception de cette taxe : son encaissement effectif intervient environ 1 an ½ après la notification du permis de construire aux pétitionnaires. Le montant de cette taxe n'est donc pas facile à évaluer.

Compte-tenu du décalage en terme de calendrier, la somme de **50 000 €** sera proposée au budget primitif 2026.

Le taux de cette taxe, fixé par le Conseil municipal par délibération en date du 17 novembre 2014, s'élève à 5 %.

**Évolution de la Taxe d'Aménagement 2019-2025**  
**par rapport aux autorisations taxables**  
(permis de construire et déclarations préalables)



**Permis de construire et déclarations préalables instruits et taxables :**

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PC et DP instruits	108	140	188	182	163	141	159
PC et DP taxables	42	55	88	71	60	37	58

VI – La capacité d'autofinancement

La CAF brute, ou épargne brute, est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement : elle constitue la principale ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements.

Elle constitue un double indicateur :

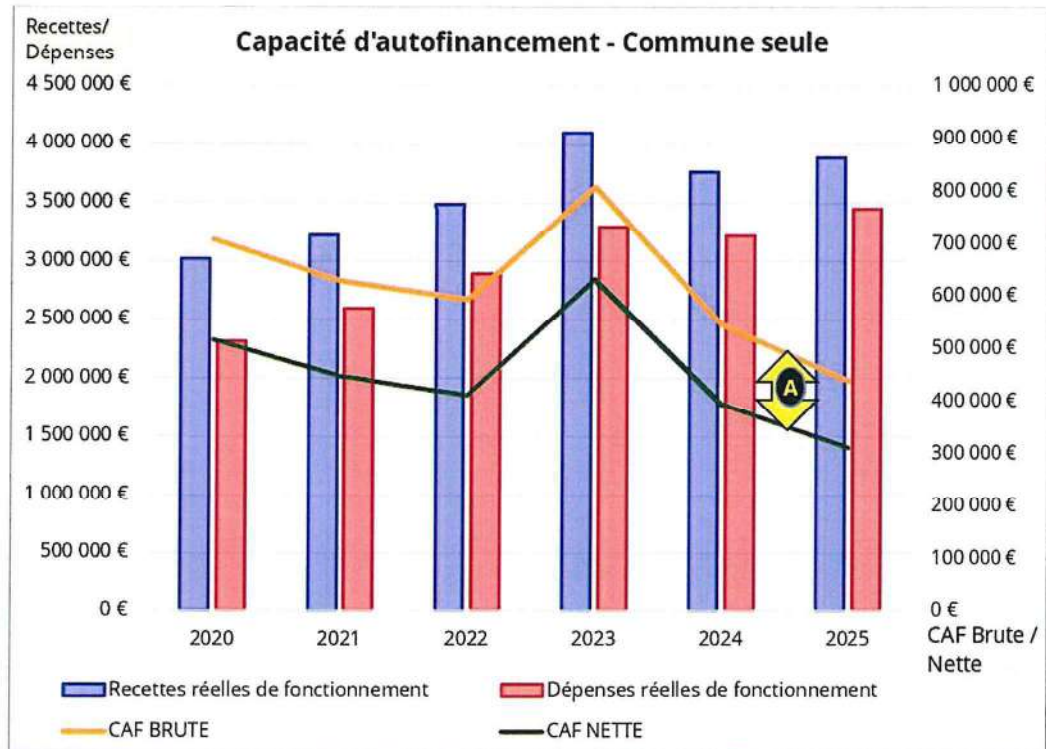
- Un indicateur de "l'aisance" de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement,
- Un indicateur de la capacité de la collectivité à couvrir le remboursement du capital des emprunts existants, et à investir.

La CAF nette, ou épargne nette, est égale à la CAF brute, diminuée du remboursement de la dette en capital. La CAF nette mesure donc la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement grâce à ses ressources propres, une fois acquitté la charge obligatoire de la dette.

Elle représente le socle de la richesse financière de la commune.

Le taux d'épargne brute : il correspond au rapport entre la CAF brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il est considéré comme satisfaisant à partir de 15 % (le seuil critique étant à 7 %). Pour 2025, ce taux s'élève à 11,29 % (pour mémoire 14,56 % en 2024 et 19,69 % en 2023).

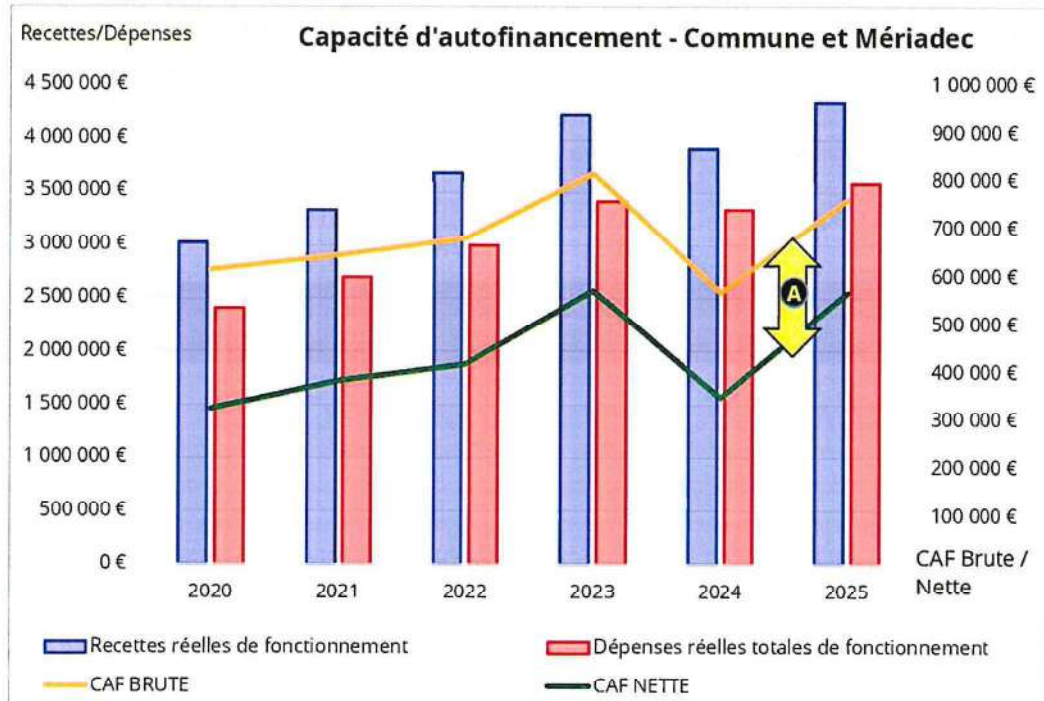
La capacité d'autofinancement de la commune seule : la CAF nette 2025 continue de baisser (- 82 000 €),



A

Remboursement du capital de la dette

La capacité d'autofinancement de la commune + Mériadec Villages :



#### VI - Les recommandations

Le taux d'épargne brute et la capacité d'autofinancement en baisse sont des signaux dont il faut tenir compte. Afin de faire face aux augmentations de charges incompressibles, et compte-tenu du montant des déficits des services restauration scolaire et enfance jeunesse, il semble opportun d'optimiser les recettes de fonctionnement et de lancer une réflexion sur :

- une revalorisation des tarifs municipaux dès l'exercice 2026,
- les contributions directes : présentation de scénarios de taux à la hausse courant 2026, pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2028.

**Glossaire des principaux termes financiers**

Affectation du résultat	L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice n-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement n-2. L'affectation du résultat doit couvrir a minima le besoin de financement de la section d'investissement de l'exercice n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif
Amortissement budgétaire	Opération d'ordre destinée à financer le remplacement des biens, meubles et immeubles qui se déprécient par usage, usure ou désuétude
Annuité de la dette	Est égale au capital + intérêts à rembourser sur l'exercice
Autorisations de Programme / Crédits de Paiement : AP/CP	Méthode utilisée pour les grands projets d'investissement. Permet de répartir les dépenses dans le temps. Le Conseil municipal fixe les dépenses maximales pouvant être mandatées pour chacun des exercices
Bases (en matière de fiscalité)	Pour chacune des taxes directes, la base nette (calculée sur la valeur cadastrale du bien) multipliée par le taux de la taxe donne le produit fiscal perçu par la collectivité
Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) ou épargne brute	Il s'agit de l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. La CAF brute est affectée en priorité au remboursement de la dette et, éventuellement, elle finance une partie des dépenses d'investissement
Capacité d'Autofinancement Nette (CAF nette) ou épargne nette	Elle est égale à l'épargne brute, diminuée du remboursement en capital de la dette. C'est ce qui est effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements, une fois payée l'annuité de la dette
Capacité de désendettement	Ratio de l'encours de la dette sur l'épargne brute. Elle s'exprime en nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la totalité de sa dette si elle consacrait la totalité de son épargne à cette fin
Capital restant dû	Total général du capital de la dette jusqu'à son extinction
Compte Financier Unique	Document établi par les services municipaux et validé par les services de la Trésorerie, rendant compte de l'exécution du budget de l'année écoulée, pour ce qui la concerne
Décision modificative	Délibération du Conseil municipal présentée selon les mêmes formes que le budget primitif, prévoyant et autorisant des dépenses non prévues, ou évaluées de façon insuffisante lors de l'adoption du budget

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement	Principale dotation de l'Etat pour le fonctionnement des collectivités locales. Elle est constituée de deux parts principales : la part forfaitaire qui correspond à un tronc commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires (en fonction de leurs populations) et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées
DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	Il s'agit d'un concours financier destiné aux communes et groupements qui souhaitent entreprendre des travaux d'investissements divers dont la liste est définie et renouvelée chaque année en concertation avec une commission composée d'élus territoriaux et de parlementaires
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	Droits et taxes perçus par le notaire pour le compte de l'Etat et des collectivités à chaque changement de propriétaire. Leur montant varie selon que l'acquisition porte sur un logement neuf ou sur un logement ancien. Le calcul des droits de mutation se base sur le prix de vente
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local, finance les grandes priorités d'investissement
Effort fiscal	Indicateur mesurant la pression fiscale des ménages. Rapport entre d'une part le produit des impôts, taxes et redevances perçus l'année précédente et, d'autre part, le potentiel fiscal
Équilibre	Principe selon lequel les prévisions budgétaires, estimées de façon sincère, doivent être équilibrées, c'est-à-dire ne pas comporter d'excédent des dépenses sur les recettes, ou inversement. De plus, cet équilibre doit être respecté à la fois globalement, mais également pour chacune des deux sections (fonctionnement et investissement). Enfin, la part en capital de l'annuité de la dette doit être couverte par les recettes propres de la collectivité
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	Remboursement par l'Etat d'une partie de la TVA payée par la collectivité sur ses investissements (avec un décalage d'un an)
Opérations d'ordre	Inscriptions budgétaires et comptables qui ne correspondent pas à des flux financiers physiques, elles n'affectent pas le résultat de l'exercice. Parmi les principaux mouvements d'ordre l'on peut citer les amortissements, les travaux en régie, les opérations constatant les plus ou moins-values lors de cessions
Potentiel fiscal	Il s'agit d'appliquer aux bases communales des taxes directes locales le taux moyen national d'imposition

Produit Intérieur Brut (PIB)	<p>Il s'agit d'un indicateur économique qui permet de quantifier la valeur totale de la "production de richesse" annuelle effectuée par les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques) résidant à l'intérieur d'un territoire.</p> <p>Le produit intérieur brut est le principal indicateur de la mesure de la production économique réalisée à l'intérieur d'un pays et l'un majeurs des comptes nationaux. Le PIB reflète donc l'activité économique interne d'un pays et la variation du PIB d'une période à l'autre permet de mesurer son taux de croissance économique</p>
PST : Programme de Solidarité Territoriale	<p>Le dispositif "Programme de Solidarité Territoriale" permet aux communes et leurs groupements (EPCI) de bénéficier d'un concours du Département pour la construction, la réhabilitation ou l'extension d'un grand nombre d'équipements.</p> <p>Dépense subventionnable minimum par projet doit s'élever à 15 000 € HT, la dépense subventionnable annuelle est plafonnée à 750 000 € HT. Il est possible de déposer plusieurs tranches pour les projets importants</p>
Restes à réaliser (dépenses et/ou recettes) ou reports ou engagements non soldés	Ils correspondent aux dépenses et/ou recettes engagées au cours de l'exercice budgétaire écoulé mais non mandatées/encaissées au 31 décembre. Ils sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif
Section de fonctionnement	Partie du budget regroupant toutes les dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité, c'est-à-dire toutes celles qui reviennent régulièrement chaque année
Section d'investissement	Partie du budget regroupant toutes les dépenses et recettes relatives à des opérations modifiant le patrimoine de la collectivité (travaux de voirie, construction de bâtiments, opérations foncières, acquisition de matériels, etc...)
Taxe d'aménagement	Taxe perçue par la collectivité sur les opérations d'aménagement, de constructions et d'agrandissement de bâtiments afin de participer à l'effort d'aménagement de la commune (maisons d'habitations, garages, abris de jardins, etc...)
Travaux en régie	Travaux effectués par les agents municipaux sur les biens communaux, permettant ainsi à la collectivité de récupérer une partie de la TVA payée sur les fournitures nécessaires pour la mise en œuvre de ces travaux